

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Avant-propos

■ TABLE DES MATIÈRES

Table des matières générale TM/I

■ HISTORIQUE LÉGISLATIF

Historique législatif HIS/1

■ LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Table des matières LCV/I

Loi sur les cités et villes. LCV/1

■ VERSION ANTÉRIEURE

Loi sur les cités et villes avant l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences
municipales, L.Q. 2005, c. 6, le 1^{er} janvier 2006. LCV/1 à 160

■ RÈGLEMENTS

Table des matières des règlements R-III

Règles relatives à l'adjudication de certains contrats nécessaires pour l'implantation,
l'exploitation ou l'utilisation par un organisme municipal ou une commission scolaire
d'un réseau de télécommunication à large bande passante, RLRQ, c. C-19, r. 1. . . . R-1

Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services
professionnels, RLRQ, c. C-19, r. 2. R-2

Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux,
RLRQ, c. C-19, r. 3 R-3

Règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers,
RLRQ, c. C-19, r. 4 (*Modification de la loi habilitante*) R-4

Règlement sur la contribution financière des municipalités locales à la promotion et au développement économiques, RLRQ, c. C-47.1, r. 1 (<i>Abrogé</i>)	R-5
Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat, RLRQ, c. T-16, r. 4.1	R-6
Règlement sur les services de transport en commun municipalisés, RLRQ, c. T-12, r. 13 . . .	R-7
Règlement décrétant le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudé qu'après une demande de soumissions publique, le délai minimal de réception des soumissions et le plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance de celles-ci, RLRQ, c. C-19, r. 5	R-8

■ **INDEX**

Note explicative	IN/III
Index	IN/1

■ **ÉTAT DE LA PUBLICATION**

État de la publication	EP/1
----------------------------------	------